

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE / COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **L'annonce d'une participation de l'Etat à l'acquisition des capteurs de CO2 par les communes répond à une demande de l'AMF et doit se traduire par une répartition équitable**

L'AMF souligne l'urgence que l'Etat prenne en compte les efforts engagés par les maires depuis de nombreux mois pour lutter contre les risques de propagation du virus dans les écoles, que ce soit en sensibilisant les acteurs de la communauté éducative à l'aération des locaux ou en achetant des capteurs CO2.

L'annonce par le ministre de l'Education nationale d'une participation de 20 millions d'euros aux achats de capteurs CO2 par les communes, au profit des locaux scolaires répond à une demande formulée de longue date par l'AMF, qui considère que cet équipement relève des obligations et des dépenses supplémentaires liées à la crise sanitaire.

Certaines communes ont déjà entrepris des démarches pour équiper les écoles de leur commune afin de favoriser une bonne qualité de l'air : cette décision du ministre doit permettre de soutenir et d'amplifier cet engagement de toutes les communes concernées.

Pour que la mesure soit pleinement efficace, il est nécessaire que toutes les académies relaient effectivement les modalités de compensation de ces achats auprès des élus locaux et que le ministère envisage une participation financière supplémentaire à hauteur des besoins sur tout le territoire.

Enfin, l'AMF demande que le délai de dépôt des demandes de participation financière soit étendu au-delà du terme prévu au 31 décembre 2021, compte-tenu de l'insuffisance d'information des collectivités sur ce dispositif.

Face à la reprise épidémique, l'AMF prend acte du nouveau niveau de protocole sanitaire en vigueur dans les écoles et rappelle l'importance d'une bonne association des élus aux décisions prises en urgence par l'Education nationale, assorties de délais d'application raisonnables.

Elle réitère sa demande d'une prise en compte des surcoûts générés par ce niveau de protocole, que ce soit en termes de moyens humains ou d'achats de matériel, qui pèsent, de manière récurrente, sur les budgets des gestionnaires de cantines.

L'AMF souligne enfin l'importance d'un renforcement d'un dépistage systématique des enfants d'âge primaire et de l'isolement des élèves positifs pour éviter les fermetures systématiques de classe et lutter contre l'accroissement de la fracture éducative.

#### Contacts presse :

Marie-Hélène GALIN  
Tél. 01 44 18 13 59  
[marie-helene.galin@amf.asso.fr](mailto:marie-helene.galin@amf.asso.fr)

Thomas OBERLE  
Tél. 01 44 18 51 91  
[thomas.oberle@amf.asso.fr](mailto:thomas.oberle@amf.asso.fr)